

## L'ÉQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est constituée des catégories professionnelles suivantes :

- Psychiatre,
- Psychologues,
- Cadre de santé,
- Infirmier(ère)s,
- Ergothérapeute,
- Assistante Médico - Administrative (AMA),
- Agent des services hospitaliers qualifié.

## LE PLAN D'ACCÈS



Places de stationnement réservées pour les usagers du CMP - CATTG devant la structure.

# Seurre

## CMP / CATTG

28 rue du 8 mai 1945 - 21250 SEURRE

Le Centre Médico-Psychologique et Centre d'Activités Thérapeutiques et de Temps de Groupe de Seurre est une structure de soins ambulatoire extra-hospitalière rattachée au pôle extra-hospitalier du Centre Hospitalier La Chartreuse de Dijon.



### Contacts :

Secrétariat : 03 80 20 30 03  
Fax : 03 80 20 38 18

Horaires d'ouverture :  
9h00 - 12h30 - 13h15 - 17h00  
du lundi au vendredi

Fermé weekend et jours fériés

## **LES MISSIONS**

Le Centre Médico-Psychologique et le Centre d'Activités Thérapeutiques et de Temps de Groupe permettent d'assurer les missions de service public relevant de la politique sectorielle en psychiatrie.

Il offre à la population adulte, des cantons de Seurre et de Saint Jean de Losne, l'accès aux soins psychiatriques et / ou psychologiques de nature préventive, éducative et curative.

C'est une alternative à l'hospitalisation et / ou la réhospitalisation.

## **LES OBJECTIFS DES SOINS**

Structure de soins ambulatoire qui propose :

- Un accueil,
- Un diagnostic,
- Des soins personnalisés,

Afin de restaurer et de maintenir les usagers en souffrance psychique dans leur environnement familial et social habituel.

## **LES MOYENS MIS EN ŒUVRE**

- Des consultations médicales et psychologiques,
- Des médiations thérapeutiques d'ergothérapie en individuel ou en groupe et des activités thérapeutiques de médiations en individuel ou en groupe,
- Des entretiens infirmier(ère)s d'accueil, de soutien, d'orientation, des visites à domicile,
- Des liaisons avec les partenaires médico-sociaux du secteur (médecins généralistes, assistants sociaux, établissements de santé,...).

## **LES CONDITIONS D'ACCUEIL**

- Être majeur,
- Habiter le secteur géographique.

## **L'ORIENTATION - LA PRESCRIPTION**

- Par son médecin généraliste,
- Par les services sociaux,
- Suivi post hospitalier CH La Chartreuse,
- Par le SPIP (Service Pénitentiaire, Insertion et Probation),
- Par soi-même.

## **LE DROIT DU PATIENT**

- la Loi vous offre la possibilité de désigner « une personne de confiance » qui peut être un parent, un proche ou un médecin traitant, et une personne à prévenir.
- Vous pouvez si vous le souhaitez rencontrer un professionnel de santé pour évoquer vos directives anticipées ou le guide prévention santé.
- Il vous est possible d'accéder à votre dossier médical en faisant la demande auprès du Bureau des Admissions.
- Si vous rencontrez des difficultés concernant votre prise en charge (information en cas de dommages liés aux soins, informations, plaintes, réclamations, voies de recours), vous pouvez vous adresser au Cadre de Santé, au Médecin, au Directeur ou à la Commission Des Usagers (CDU).
- Vous pouvez rencontrer des structures et des personnes, représentants des usagers et/ou des associations de bénévoles qui peuvent vous accompagner (cf tableau d'affichage).
- Il vous est demandé de vous comporter de manière civique et respectueuse.